

Nathalie CAZEAUX-LAUILHÉ

Mélanie DUBOY

Hervé VERDEYROU

Vincent DUVAL

Experts-Comptables et
Commissaires aux comptes

Emilie NUNEZ

Expert-Comptable

Association Dax Emploi Formation
Insertion Solidarité Services
Atelier Chantier d'Insertion
(DEFIS SERVICES ACI)
7 rue des Prairies
40100 DAX

RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS
Rapport avec certification sans réserve

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

S.A.R.L au capital de 40 000€ - RCS Dax B 379 581 705 - N°TVA Intracom : FR47379581705



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sallhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



DEFIS SERVICES ACI

Siège social :

7 rue des Prairies

40100 DAX

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport avec certification sans réserve

Exercice du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Présenté par

ACQS Expertise Conseil

Représenté par Nathalie CAZEAUX-LAUILHE

125 Avenue Saint Vincent de Paul - 40100 DAX

**Société inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine**



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sailhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



DEFIS SERVICES ACI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DEFIS SERVICES ACI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sailhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels. L'association a appliqué le nouveau règlement pour la comptabilisation des opérations de l'exercice, mais n'a pas été en capacité de réaliser des comptes annuels dont la présentation est conforme à celui-ci à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les Subventions d'exploitation et Concours publics.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sailhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 7 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sailhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dax,
Le Commissaire aux Comptes
Pour le cabinet ACQS EXPERTISE CONSEIL
Nathalie CAZEAUX-LAUILHE
Associée signataire

Signé par Nathalie Cazeaux-Lauilhe
Le 17 avr. 2026



doc_64rP
tx_kZbr3vGP4nye



53 rue Georges Chaulet
40100 DAX



168 avenue de Sailhes
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT



05 58 74 98 01



cabinet@acqs-e-c.com



www.acqs-expertise-conseil.com



LE LABEL
CO-PILOTES



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	30 917	17 822	13 095	8 358	4 737	56.67
	Autres immobilisations corporelles	99 940	53 756	46 183	69 531	-23 348	-33.58
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	500		500	500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 780		4 780	4 173	607	14.54
	Total I	136 137	71 579	64 558	82 562	-18 004	-21.81
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 822		2 822	3 153	-330	-10.47
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	48 345		48 345	131 629	-83 285	-63.27
	Autres créances	14 315		14 315	98 451	-84 136	-85.46
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	279 005		279 005	73 229	205 776	281.00
	Charges constatées d'avance (3)	4 431		4 431	2 250	2 181	96.95
	Total III	348 918		348 918	308 712	40 206	13.02
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	485 055	71 579	413 477	391 275	22 202	5.67

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	219 016		84 628		134 388	158.80
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	99 647		134 388		-34 742	-25.85
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	318 663		219 016		99 647	45.50
	Comptes de liaison						
DETTES (1)	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Comptes de Régularisation	Total III						
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 544		11 260		-7 716	-68.52
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 347		26 774		-6 427	-24.01
	Dettes fiscales et sociales	66 857		86 965		-20 108	-23.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			47 259		-47 259	-100.00
	Autres dettes	4 065				4 065	
	Instruments de trésorerie						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance						
	Total IV	94 814		172 259		-77 445	-44.96
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		413 477		391 275		22 202	5.67

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

94 814172 259

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 2DEFIA en Euros .CBLEC AUDIT ET CONSEILS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	125 021		13 184		111 836	848.26
Production vendue de Biens et Services	479 788		462 966		16 822	3.63
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	55 000		46 000		9 000	19.57
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 879		-6 879	-100.00
Collectes	3 122		4 485		-1 362	-30.38
Cotisations	105		105			
Autres produits	569 489		380 292		189 197	49.75
Total I	1 232 525		913 911		318 614	34.86
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	45 191		6 073		39 118	644.15
Variation de stock (marchandises)	330		-3 153		3 483	110.47
Achats de matières premières et autres approvisionnements	26 743		18 697		8 046	43.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	315 787		259 979		55 807	21.47
Impôts, taxes et versements assimilés	28 933		7 581		21 353	281.66
Salaires et traitements	576 320		437 471		138 849	31.74
Charges sociales	64 666		50 342		14 325	28.45
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 396		20 608		6 788	32.94
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	47 449		7 118		40 331	566.64
Total II	1 132 815		804 716		328 099	40.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	99 710		109 195		-9 485	-8.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		44			44	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		44			44	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés		107	229		-122	-53.16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		107	229		-122	-53.16
2. Résultat financier (V-VI)		-64	-229		165	72.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		99 647	108 966		-9 319	-8.55
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 380		-3 380	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			41 952		-41 952	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			45 332		-45 332	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7 350		-7 350	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			12 560		-12 560	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			19 910		-19 910	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			25 422		-25 422	-100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 232 569	959 243		273 326	28.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 132 922	824 855		308 068	37.35
Solde intermédiaire		99 647	134 388		-34 742	-25.85
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		99 647	134 388		-34 742	-25.85

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'objet social, la nature et le périmètre des missions :

DEFIS Ateliers et Chantiers d'Insertion a été créée sous forme d'Association non fiscalisée. Sa forme est celle d'un Atelier Chantier d'Insertion. Son activité est nettoyage, multi-services.

Une nouvelle activité a été créée fin 2024, une épicerie sociale et solidaire. Son objectif est de permettre aux bénéficiaires en situation précaire d'acquérir des denrées et des produits à faibles prix.

Les moyens mis en oeuvre :

L'effectif total est de 31 personnes : 25 salariés pour l'activité nettoyage et 6 salariés pour l'épicerie.

La direction est assurée par un conseil d'administration composé d'un président, un vice-président, un trésorier, une secrétaire et 10 membres actifs.

Elle bénéficie du soutien administratif de l'ensemble de l'association.

Les divers moyens d'actions mis en place par l'association sont :

- accompagnement des personnes sans emploi pour bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle
- proposition aux particuliers et professionnels des missions et petits services de proximité
- créer un service d'aide alimentaire pour les personnes du territoire qui sont dans le besoin

ABANDON DE CREANCES ET APPORT EN QUASI-FONDS PROPRES

L'ensemble des associations DEFIS Services ACI, DEFIS BAC et DEFIS AISIF forme un dispositif territorial d'insertion professionnelle dans les Landes.

Ces trois associations, juridiquement indépendantes, ont chacune leur coeur de métier et proposent ensemble une offre globale de réinsertion par le travail.

Pour des raisons historiques, DEFIS AISIF présentait une situation nette largement dégradée en raison de pertes antérieures. Ces pertes ont été financées par un crédit fournisseur consenti par DEFIS Services ACI et DEFIS BAC au titre de facturation de prestations et mise à disposition de personnel et de charges partagées.

Les comptes 2025 comprennent la restructuration bilancielle de l'association DEFIS AISIF par :

- " Un abandon de créances de la part de DEFIS BAC pour 100 000 € au profit de DEFIS AISIF (produit exceptionnel)
- " Un abandon de créances de la part de DEFIS ACI pour 45 000 € au profit de DEFIS AISIF (produit exceptionnel)
- " Un apport en quasi-fonds propres de 40 000 € de la part de DEFIS BAC au profit de DEFIS AISIF, avec clause de reprise conditionnée.

Total de l'opération : 185 000 €

L'objectif de cette restructuration bilancielle est de restaurer l'autonomie financière de DEFIS AISIF pour ses recherches de financement externe et d'assurer la pérennité du dispositif territorial d'insertion.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

RECAPITULATIF DEFIS SERVICES AU 31/12/2025

	BAC	AISIF	ACI
SITUATION NETTE AVANT	201 896€	(140 844€)	363 663€
SITUATION NETTE APRES	101 896€	44 156€	318 663€
RESULTAT AVANT OPERATIONS DE RESTRUCTURATION	247 086€	18 768€	144 647€
RESULTAT APRES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION	147 086€	163 768€	99 647€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

I) Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014 et du règlement ANC n° 2022-06 et celles du règlement n°18-06 du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

a) Immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations, aucune n'a été identifiée comme décomposable.

Aussi, il a été procédé pour chaque immobilisation à un examen des durées de vie économique par rapport aux durées d'usage fiscal retenues jusque là comme base d'amortissement.

Cet examen n'a pas conduit à modifier les durées d'amortissement pratiquées.

- 5 ans pour le Matériel et outillage
- 5 ans pour le Matériel de transport
- 5ans pour Matériel et Mobilier de bureau

Pour l'épicerie, du mobilier, à savoir 7 armoires de rangement, 6 armoires de stockage et 2 caisses de vente, a été donné par un ancien magasin. En l'absence de valorisation, ces immobilisations n'ont pas été inscrites au bilan.

b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Provisions

Il n'y a pas de provision pour risques et charges.

DEROGATIONS

-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Changement de méthode pour cette année en raison de l'application du règlement ANC 2022-06

Informations générales complémentaires

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :

DEFIS Services ACI bénéficie de la gratuité des loyers d'un local commercial de 104 m² situé 507 route de la Bernadère à SAINT-PAUL-LES-DAX, pour son épicerie sociale de la part du Groupe Jacquemain. En l'absence de convention formalisée et d'éléments de comparaison fiables permettant d'estimer un loyer de marché pour ce type de local à usage spécifique (épicerie solidaire). Nous ne sommes pas en mesure de valoriser cet avantage.

DEFIS Services ACI utilise également les locaux administratifs de 230 m² situés au 7 rue des Prairies à DAX, mis à disposition par la Mairie de DAX à DEFIS BAC pour le fonctionnement de l'ensemblier d'insertion. Cette utilisation, dans le cadre du partenariat solidaire entre les trois structures de l'ensemblier, ne fait pas l'objet d'une valorisation distincte dans les comptes de DEFIS Services ACI, l'avantage étant juridiquement accordé à DEFIS BAC. Nous ne sommes pas en mesure de valoriser cet avantage.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 266
Total	13 266

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	45 186
Total	45 186

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 431
Total	4 431

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 310 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagements financiers donnés sur l'exercice.

Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements financiers reçus sur l'exercice.